Informations de base

1997/0251(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Programme "Synergy" destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie: prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 1998 Modification Règlement (EC) No 701/97 1995/0126(CNS) **Subject** 3.60.15 Coopération et accords en matière d'énergie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Economique, monétaire et politique industrielle		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Énergie	2058	1997-12-08
Pêche	2063	1997-12-18

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/10/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0488	Résumé
24/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/11/1997	Vote en commission		
18/12/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		

23/12/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0251(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 701/97 1995/0126(CNS)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 235
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/09442

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0596/1997 JO C 388 22.12.1997, p. 0010-0017	04/12/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0488 JO C 337 07.11.1997, p. 0057	02/10/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1997/2598
JO L 351 23.12.1997, p. 0016 Résumé

Programme "Synergy" destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie: prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 1998

1997/0251(CNS) - 04/12/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté sans débat la proposition de règlement du Conseil prorogeant la validité du programme destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie (Programme SYNERGY).

Programme "Synergy" destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie: prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 1998

1997/0251(CNS) - 18/12/1997 - Acte final

OBJECTIF: proroger pour une durée d'un an la validité du programme destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie (programme SYNERGY). MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 2598/97/CE du Conseil. CONTENU: le règlement proroge la durée du programme SYNERGY jusqu'au 31/12/1998. Le montant de référence financière pour la mise en oeuvre du programme est de 5 millions d'écus. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 23/12/1997.

Programme "Synergy" destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie: prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 1998

1997/0251(CNS) - 02/10/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: proroger pour une durée d'un an la validité du programme destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie (programme SYNERGY). CONTENU: la Commission européenne présentera, d'ici la fin de l'année 1997, des propositions en vue de l'adoption définitive d'un nouveau programme qui ne pourra intervenir avant le premier semestre 1998. La présente proposition vise en conséquence à assurer la continuité des actions engagées par SYNERGY pour l'exercice 1998 en attendant leur insertion dans un nouveau programme. Le montant proposé est identique à celui de 1997 et conforme à l'avant-projet de budget 1998 présenté par la Commission.